

Van: Sarie Abdeslam <info@dounia-news.com>

Aan: veerle.solia@amsab.be

Datum: 11/06/2011 10:12 AM

Onderwerp: DN n° 1145 : Semaine du 31 octobre au 6 novembre 2011

[**DN n° 1145 : Semaine du 31 octobre au 6 novembre 2011**](#)

[Tribune libre](#) [Maroc](#) [Belgique](#) [Europe](#) [Agenda](#) [Archives](#)

Articles de la semaine

..

La provocation de la procuration

A l'occasion de la fête du sacrifice ce dimanche en Europe, mon esprit n'est pas en Belgique mais plutôt au Bled. Séparé depuis un demi siècle de ma famille et de mes amis je ne pense qu'à pouvoir retourner vivre le reste de ma vie au bled, entouré de mes proches et de pouvoir rattraper le temps passé loin très loin. Malheureusement, après chaque occasion mon courage et l'envie du retour définitif s'estompent rapidement à cause des événements et des voltes faces du gouvernement marocain, du Makhzen et des partis politiques qui refusent catégoriquement de me considérer comme un citoyen à part entière et, des innombrables rendez-vous manqués entre ce qu'on appelle à tort et à travers les MRE et leur cher pays d'origine.

A chaque fois que je me prépare à franchir le pas dans l'aventure du retour je reçois une douche froide en guise de découragement des multiples signaux négatifs presque cycliques pour repousser mon envie de retour et pour retarder et remettre en question la date fatidique.

Dernière trouvaille du Makhzen, toujours très créatif envers nous citoyens de troisième catégorie, le vote par procuration lors des élections législatives du 25 novembre prochain. En me reniant ma citoyenneté, le Maroc se démocratise en faisant une marche arrière concernant ma participation à la vie publique marocaine, surtout en ce moment du réveil et du printemps arabe, une occasion unique et symbolique qui aurait pu devenir un moment historique. C'est la loi du deux poids deux mesures. Le Makhzen reconnaît bel et bien ma participation au développement économique de mon cher pays et refuse catégoriquement de me reconnaître les droits fondamentaux en tant que citoyens à part entière en me reléguant à la catégorie immature et simple d'esprit, incapable de décider moi-même en m'imposant une participation par procuration.

C'est une injustice flagrante et un mépris vexant et honteux envers mon intégrité et envers toute notre communauté d'origine marocaine que je dénonce avec vigueur et interpelle tous les responsables de la société civile à agir ensemble contre ce déni de droit que le Makhzen impose injustement à un dizième de la population marocaine.

Sarie Abdeslam
Bruxelles, le 6 novembre 2011

La Fondation Fonds Maroc (Stichting Marokko Fonds)

par Ambassade des Pays-Bas à Rabat (Maroc) , mercredi 26 octobre 2011, 03:12

La Fondation Fonds Maroc est une organisation indépendante néerlandaise qui a été créée en octobre 2005 avec le soutien de la Commission Nationale pour la Coopération Internationale et le Développement Durable (Nationale Commissie voor Internationale Samenwerking en Duurzame Ontwikkeling, NCDO) aux Pays-Bas. L'idée d'un certain nombre de Marocains néerlandais de créer le Fonds Maroc a ainsi été concrétisée au cours de l'année dans laquelle le Maroc et les Pays-Bas fêtaient les 400 ans de leurs relations mutuelles.

Le Fonds Maroc offre une aide structurelle au développement du Maroc. Des Néerlandais d'origine marocaine sont en mesure, grâce à ce fonds, d'apporter une importante contribution au développement économique, social et culturel de leur pays d'origine. Le Fonds Maroc stimule ceci en informant les Marocains néerlandais et en leur donnant l'occasion de participer aux activités du Fonds.

Lire la suite :

<http://fr-fr.facebook.com/notes/ambassade-des-pays-bas-%C3%A0-rabat-maroc/la-fondation-fonds-maroc-stichting-marokko-fonds/284924724861534?ref=nf>

Un MRE pauvre envoie une moyenne de 11,3 DH à sa famille

Pour les MRE, le transfert par personne issue de classe moyenne est de 232 dirhams par individu tandis que celui de la classe aisée est fixé à 909 dirhams.

«Ce sont les couches sociales moyennes et aisées qui reçoivent le plus de transferts en provenance de l'étranger». C'est ce que confirme le Haut Commissariat au Plan (HCP) dans la dernière publication des cahiers du plan. Pour lever la confusion, le HCP souligne que «les transferts des MRE concernent 26,3% des ménages aisés au moment où la proportion des ménages les plus défavorisés ne dépasse pas les 14,4%». Ainsi, le transfert par personne issue de classe moyenne est de 232 dirhams par individu. Celui de la classe aisée est fixé à 909 dirhams par personne, tandis que 11,3 dirhams est le transfert moyen d'une personne issue de la classe pauvre. De même, la part des transferts de la dépense annuelle moyenne par personne est de 0,4% pour les pauvres contre 3,4% pour les aisés. Qu'en est-il des transferts vers l'étranger? Près de 79% de ces transferts sont sous forme d'aide destinée dans 83% des cas à financer les études à l'étranger des enfants. Alors que 20,7% d'entre eux sont des allocations familiales. La régularité de ces transferts est de 68%, précise-t-on de même source. Par ailleurs, 43,7% des transferts de l'étranger perçus par les ménages sont effectués par les enfants du bénéficiaire. Dans la même optique, 34,2% des transferts sont accomplis par les personnes ayant un lien familial avec le bénéficiaire, au moment où 10,9% sont envoyés par les conjoints et 9,3% par le père ou la mère. Sous un autre angle, les transferts de l'étranger perçus par les ménages marocains sont réguliers dans une proportion de 55%. Cette régularité est relativement plus observée chez les ménages ruraux 58% que chez les familles urbaines 53%. En outre, le HCP souligne dans son rapport que les transferts en provenance de l'étranger s'effectuent dans 81,4% des cas par espèces ou en mandat. Les pensions des retraites viennent en seconde place avec une part de 10,3% alors que les allocations familiales se placent en dernier lieu avec une moyenne de 7,2% des montants transférés. Au niveau national, 49% des transferts perçus par les ménages sont d'abord le fait des ménages résidant au Maroc. Par répartition géographique, les ménages résidant à l'étranger sont la troisième source de transfert dans le milieu urbain (23,8%) après l'administration publique (27,6%) et les ménages résidant au Maroc (37,7%). En revanche, les ménages résidant à l'étranger constituent conjointement avec ceux qui résident au Maroc les premières sources des transferts perçus par les ménages. Leur part dépasse les 67%, souligne le HCP. Notons que les transferts des MRE protègent de la précarité. Selon une conclusion du HCP, près de 990.000 personnes échappent à la pauvreté grâce aux transferts des migrants.

Le 31-10-2011 à 11:22 - Par : Kawtar Tali
Source : Aujourd'hui le Maroc

Les Marocains résidant à l'étranger transfèrent en moyenne 46 milliards de DH par an depuis 2000

C'est une source précieuse de devises : les transferts des Marocains résidents à l'étranger, après la parenthèse de 2008 et 2009 durant laquelle ils avaient baissé respectivement de 3,5% et 5,4%, se sont remis à progresser. A fin septembre de cette année, ils se sont établis à 44,1 milliards de DH, en hausse de 8,2% par rapport à septembre 2010...

Lire la suite de l'article : http://www.ccme.org.ma/fr/images/stories/La_Vie_eco_4_nov.pdf

Les travailleurs maghrébins en France majoritairement pour leur inhumation dans leur pays d'origine

Écrit par transaction

Les travailleurs maghrébins immigrés en France depuis plus de trente ans souhaitent être inhumés, une fois décédés, dans leur pays d'origine, indiquent les résultats d'une enquête annoncés lors d'un colloque sur les carrés musulmans organisé jeudi par la mairie de Paris.

Lire la suite :

http://www.transactiondalgerie.com/index.php?option=com_content&view=article&id=1607:immigration--les-travailleurs-maghrebins-en-france-majoritairement-pour-leur-inhumation-dans-leur-pays-dorigine-&catid=2:actualite&Itemid=18

Aïd al Adha – Récolte de vos sacrifices pour les sans abris

A l'occasion de la fête du sacrifice, l'asbl » La Relève asbl » récoltera votre sadaqa en viande et la préparera pour l'offrir aux SDF de Bruxelles qui auront, par cette occasion, la possibilité de partager avec nous ce moment chaleureux... Pour ce faire, vous pourrez venir déposer vos morceaux de viande (si possible déjà épicsés), à la boulangerie:

Rue du Noyer 297- 1000 Bruxelles

Tous les jours du 7 au 12 novembre 2011.

Contact 0478.678.454

لا تنسوا أطفال القدس

N'oublions pas les enfants d 'Alqods

مؤسسة القدس الشريف بلجيكا

Avez vous déjà pensé à rendre la vie d'un enfant plus heureuse et pleine d'espoir? Prendre soin des enfants est notre devoir. Comme l'avait fait le prophète Ibrahim, paix soit sur lui, des millions de musulmans vont célébrer l'Aid Al-Adha. Depuis plus de 10 ans, L'Agence Bayt Mal Alqods Acharif organise des campagnes de solidarité avec les habitants d'Alqods, dans différentes occasions, parmi lesquelles la distribution des moutons (la ODHIYA) en faveur des pauvres et des familles des orphelins vivant dans la ville sainte. Cette année, l'Agence soutient la campagne de collecte de dons organisée par la Fondation Alqods Acharif en Belgique à l'occasion de l'Aid Al-Adha.

Votre don à verser sur le compte : **363-0906924-14** avec la mention : **t.n.v. Stichting Al qods Acharif België**

Une offrande : 100 euro

Participation à une offrande 25 euro

www.alqods-acharif.be - Tél: 0479/020039

Maastrichtersteenweg 254 - 3770 Riemst - België
Abdelkader El Ouardi

Défense des droits des pèlerins

Comme chaque année, de nombreuses personnes préparent leur Hajj, paient le prix convenu avec l'agence, font leurs valises, saluent leurs familles, mais reçoivent la veille de leur départ un appel de leur agence leur annonçant que leur voyage est annulé, faute de visa.

Comment cela est-il possible ?

Ces agences malhonnêtes ne sont pas agréées par le ministère du Hajj saoudien et n'obtiennent donc pas leur visa directement de l'ambassade saoudienne. Elles doivent donc passer par des agences agréées en Belgique pour s'en procurer.

Elles font donc leurs calculs, croient pouvoir obtenir un certain de nombre de visas, commencent à vendre leur produit, jusqu'à ce qu'ils se rendent compte qu'ils n'auront finalement pas les visas escomptés, pour des raisons aussi obscures que mafieuses.

Le journaliste de la chaîne de télévision RTL TVI, Adel Lassouli, a consacré un reportage au sujet de cette affaire, consultable ICI. A la minute 1.56 vous pourrez y trouver quelques recommandations données par l'équipe de SOSpelerin.be.

Affaire à suivre.

Adresse du site : <http://www.sospelerin.be/index.php/actualites-hajj-omra/9-250-personnes-voient-leur-hajj-annule-par-leur-agence-de-voyage>

Carte blanche : faut-il interdire le redoublement ?

Depuis la rentrée des classes, le débat sur l'interdiction du redoublement fait rage. On sait depuis longtemps qu'une partie du monde enseignant y tient viscéralement. Pour celle-ci, supprimer le redoublement reviendrait à encourager la fainéantise et priverait les élèves d'une remédiation indispensable.

A entendre les raisons invoquées pour cautionner cette pratique archaïque, on ne peut qu'être consterné par les clichés ressassés. Ces discours pseudo-pédagogiques ne sont que des mythes poussiéreux qui ne reposent sur rien de sérieux.

Lire la suite de l'article :<http://blog.lesoir.be/salledesprofs/2011/11/03/carte-blanche-faut-il-interdire-le-redoublement/>

Réunion de rabbins sur l'abattage casher

La plus grande réunion de rabbins européens depuis l'Holocauste s'est ouverte à Varsovie pour évoquer l'abattage rituel d'animaux interdit récemment aux Pays-Bas. "La question brûlante et unique pendant cette shehita" ou la méthode casher de l'abattage rituel des animaux, a indiqué à l'AFP le grand rabbin de Pologne bien y avoir un endroit où les droits religieux rencontrent ceux des animaux. Pour nous, c'est ridicule par méthode humanitaire", a-t-il déclaré.

En juin, les Pays-Bas ont adopté une loi exigeant que les animaux soient étourdis avant l'abattage juif car moins qu'il soit prouvé qu'ils souffrent moins lors d'un abattage sans étourdissement. Les chefs religieux juifs en étourdisant les animaux, on viole les règles de l'abattage rituel.

"Nous nous rappelons bien que la dernière fois où la shehita était interdite dans beaucoup de pays en Europe nazie", a noté M. Schudrich. "Même si personne ne dit que les Pays-Bas sont nazis, cela réveille de mauvais souvenirs.

Considérant l'interdiction néerlandaise comme "un malentendu énorme", M. Schudrich a insisté sur le fait que casher, vieille de 4.000 ans, "est l'une des méthodes les plus sensibles et humanitaires d'abattre un animal". "Il semble que les problèmes actuels des Pays-Bas sont moins liés aux aspects humains qu'à leurs problèmes internes avec des minorités", a observé M. Schudrich.

Lire la suite :

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/10/31/97001-20111031FILWWW00536-reunion-de-rabbins-sur-l-abattage-casher.htm>

Allemagne

Immigration turque : trois générations de battantes

En 1965, Yclâl Yüçetürk et son mari décident de partir ensemble pour l'Allemagne en tant que « travailleurs ». Cependant, seule la jeune femme obtient un visa. Elle part alors s'installer dans ce pays étranger afin d'y trouver un meilleur avenir. Aujourd'hui, Yclâl a 70 ans et trois petits-enfants. Elle raconte son histoire.

En 1965, Yclâl arrive à Iserlohn, ville industrielle de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Elle accepte un travail à la chaîne non seulement physiquement, mais aussi psychologiquement. Sa famille lui manque, en particulier ses deux enfants, restés en Turquie chez son mari et ses beaux-parents. « C'était dur, très dur », se remémore-t-elle. « Je suis très en colère qu'une jeune femme de 22 ans parte seule à l'étranger. Quand j'ai quitté la maison, elle n'a pas eu de visa. »

Lire l'article :

http://www.cidal.diplo.de/Vertretung/cidal/fr/_pr/actualites/nq/Dossier_Immigration/2011_10_31_Immigration_turque.htm

Catalogne: formation de volontaires pour lutter contre les préjugés à l'égard des immigrés

Barcelone, 31 oct (MAP)- La mairie de Barcelone a annoncé le lancement d'une expérience pilote en vue de combattre les préjugés et les stéréotypes dont sont victimes les immigrés au sein de la société catalane, à travers la formation de volontaires.

Plus de 430 personnes, membres d'ONG opérant dans le domaine de l'immigration, ont reçu des cours de formation en vue de combattre les préjugés et les rumeurs négatives et sans fondements dont sont victimes les immigrés et qui entraînent la discrimination.

Cette initiative, la première du genre en Espagne, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du "Plan interculturel", approuvé par le conseil municipal de Barcelone. Il vise à combattre les préjugés et les rumeurs négatives et sans fondements dont sont victimes les immigrés et qui entraînent la discrimination.

Un guide pratique a été élaboré par la mairie de Barcelone pour réfuter, statistiques à l'appui, les préjugés selon lesquels les principaux bénéficiaires des aides sociales, ne paient d'impôts ou prennent les emplois aux Catalans.

Cette expérience, qui n'est qu'à ses débuts, pourrait être généralisée aux autres municipalités catalanes en cas de succès. La Catalogne abrite la plus forte communauté marocaine d'Espagne avec près de 230.000 personnes, d'après des chiffres locaux.

31/10/2011

Source : MAP

Le refus des USA de voir la Palestine à l'UNESCO: Honte à Obama!

S'il est, sur cette terre, une institution qui fait aujourd'hui honneur à l'humanité tout entière, c'est bien l'UNESCO, que cette immense tragédie que fut la Seconde Guerre mondiale, en 1946. Et, qui plus est, à Paris, capitale d'une France dont la liberté, égalité, fraternité, elle-même issue de la Révolution de 1789, donna naissance au socle moral de la très démocratique Union des Nations-Unies.

Ce sigle, UNESCO, constitue, du reste, l'un des plus beaux symboles, en même temps que l'une des plus nobles initiatives de l'ONU (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization). En français, dans le texte : « Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture ».

Lire l'article :

<http://blogs.mediapart.fr/blog/daniel-salvatore-schiffer/011111/le-refus-des-usa-de-voir-la-palestine-lunesco-honte-obam>

A ceux qui attisent la haine entre les peuples français et tunisiens...

Certains intellectuels louaient Ben Ali en échange de somptueux cadeaux. Au lieu de se faire discrets, ces mercenaires de l'opposition ne supportent pas l'avancée démocratique tunisienne. Leur dernière trouvaille mensongère : le Tunisien serait devenu anti-France.

Les loups se mettent à hurler en cœur. Non, cette fois-ci, il ne s'agit pas des loups islamistes mais des loups français islamistes, qui voient un musulman, ont mal à la tête. Ceux qui, depuis des années, nous servent la même soupe médiatique : « l'islam et la démocratie », « le musulman est un polygame égorgeur de moutons et accessoirement anti-occidental »...

Lire l'article :

<http://lecercle.lesechos.fr/economie-societe/international/afrique/221139464/a-ceux-attisent-haine-peuples-francais-et-tunisiens>

France

Personnes âgées - Minimum vieillesse : accès restreint pour les étrangers non communautaires La condition de résidence portée de 5 à 10 ans

Les étrangers non communautaires pourraient avoir un accès plus restreint à l'allocation de solidarité aux personnes âgées, en vertu d'un amendement du gouvernement voté vendredi à l'Assemblée et portant la condition de résidence.

Deux amendements de l'UMP, finalement retirés, prévoient que l'Aspa soit réservée aux personnes de nationalité française dans un cas et aux personnes de la Communauté européenne dans l'autre.

Pour éviter tout "risque de fragilité juridique" mais "aller dans le sens" souhaité par les députés UMP notamment de la commission Travail, Xavier Bertrand, a proposé d'étendre à tous les étrangers non communautaires la condition de résidence préalable.

L'exception à la durée de résidence sera maintenue pour les réfugiés, apatrides ou anciens combattants. Ces conditions nouvelles demandes déposées.

L'Aspa (709 euros par mois pour une personne seule ou 1.157 euros pour un couple) est allouée aux personnes d'au moins 65 ans et n'ayant pas cotisé à un régime obligatoire de retraite. Actuellement, les étrangers non communautaires sont éligibles si elles remplissent les conditions d'âge et de ressources, résident en France de façon stable et régulière plus de six mois par an depuis au moins 5 ans d'un titre de séjour autorisant à travailler.

Mais, a noté le gouvernement, certains étrangers non communautaires ont la possibilité de ne pas justifier d'une ancienne résidence régulière de cinq ans, notamment ceux bénéficiant du regroupement familial. Et "la condition d'ancienneté de 5 ans est à réviser pour permettre l'ouverture de ce minimum social", selon son amendement.

La députée PS Marie-Françoise Clergeau a trouvé "très choquant de débattre d'amendements" suivant la "propagande d'extrême droite" du Front national, et déploré qu'"on fasse croire que l'immigration régulière pose problème".

Les députés UMP considéraient que "l'importance du nombre de bénéficiaires en 2011, 70.930 personnes, comme du chiffre de 50 millions d'euros, nécessite que le Parlement s'interroge sur les raisons de cette dépense publique en augmentation dans les dernières années".

La hausse de 20% sur cinq ans était "une promesse du gouvernement", a rappelé Denis Jacquat (UMP).

YM avec AFP

mis à jour le 31/10/2011

Info reçue de M. Samaoli Omar

"Les Musulmans dans l'histoire de l'Europe. Tome I : Une intégration invisible", sous la direction de Bernard Vincent : mahométans d'Europe

La présence des musulmans en Europe de l'Ouest ne relève pas d'une histoire récente, qui aurait débuté avec l'arrivée des Ottomans au XIXe siècle. Nombreux étaient les galériens, les ambassadeurs ou les Morisques (les musulmans convertis au christianisme) qui venaient dans les ports européens.

Reconquista, mais accusés pour certains d'être restés secrètement fidèles à leur confession), composa identifiés et prétendument tenus à l'écart de la société. L'hypothèse de travail de cet ouvrage collectif à présence musulmane en terre chrétienne ne se limitait pas à ces quelques rares figures bien connues significative, mais surtout banale et ordinaire.

Lire la suite :

http://www.lemonde.fr/livres/article/2011/11/03/les-musulmans-dans-l-histoire-de-l-europe-tome-i-une-integration-invisi_jocelyne-dakhlia-et-bernard-vincent_1597810_3260.html

Carrés confessionnels, un enjeu d'intégration

En effet en France, le principe de neutralité confessionnelle des cimetières communaux est inscrit dans la loi l'Etat, et les maires, seuls à détenir l'autorisation en matière de funérailles, ont la possibilité de regrouper le même confession (dans des «carrés») sans en avoir pour autant l'obligation.

La règle actuelle en vigueur n'autorise aucune association à acquérir un terrain pour créer un cimetière confé Il s'agit simplement d'une tolérance accordée par les autorités laïques au coup par coup.

Lire la suite :

http://www.ariegenews.com/ariege/jeunesse_societe/2011/39846/carres-confessionnels-un-enjeu-d-integration.html

Journée d'information sur les chantiers internationaux (Maroc, Egypte, Sénégal)

L'Asbl Asmae encadre avec ses partenaires des chantiers internationaux au Maroc, en Egypte et au Sénégal. L'objectif de ces chantiers est de permettre une rencontre interculturelle entre un groupe de jeunes du Nord et du Sud. Tu es intéressé par découvrir une autre culture ? Tu souhaites mieux comprendre les relations Nord-Sud ? Asmae t'invite à notre journée d'information sur les chantiers afin de répondre à toutes tes questions concernant nos projets.

'Journée d'information sur les chantiers internationaux (Maroc, Egypte, Sénégal)'

Date : le samedi 12 novembre de 14:00 à 17:30

Lieu: Asbl Asmae

Adresse: 5 place des carabiniers, 1030 Schaerbeek

Téléphone: 02/7420301

Public: de 17 à 30 ans

Internet: <http://www.asmae.org>

Israël-Palestine : Une solution un ou deux états, pro et contre

Les autorités palestiniennes désirent former un état indépendant à côté d'Israël. Quelle est, pour les experts en la matière, la meilleure solution pour sortir du conflit Israélo-palestinien : un ou deux états ?

L'asbl Palestina Solidariteit organise un colloque qui rassemblera les points de vue sur la question d'Ali Abunimah, de Leila Shahid, représentante de l'UE, de l'écrivain Lucas Catherine, de Brigitte Herremans de l'association Broederlijk Delen et de M. Wajnblum (UPJB).

Date : le 19 novembre à 19h

Lieu : Centre Pôle Nord

Adresse: Avenue de l'Héliport, 39, 1000 Bruxelles

Tarif: 6 euros, 4 euros (étudiants et demandeurs d'emploi)

Public: à partir de 16 ans

www.palestinasolidariteit.be

Chrétiens-Musulmans : comment aborder la diversité religieuse au quotidien ?

Tous, nous expérimontons au quotidien la diversité religieuse. Que ce soit à l'école, dans les supermarchés ou tout simplement dans la rue, elle nous saute aux yeux. Comment gérer au mieux les conflits qui en découlent inévitablement ?

Nombre de places limité / Inscriptions obligatoires

Date : le samedi 19 novembre de 9:30 à 16:00

Lieu: Pax Christi

Adresse: Rue Maurice Liétart, 31/1, 1150 Woluwe-Saint-Pierre

Public: à partir de 18 ans

Internet: <http://www.paxchristiwb.be>

Etat des lieux du printemps arabe

Conférence-débat sur la Syrie, l'Irak, le Yémen, le Bahreïn et l'Iran

Organisé par le Cercle du Libre Examen

Date : le mercredi 9 novembre 2011

Lieu: ULB, Campus du Solbosch, Bâtiment H, Local H2.215

Adresse : avenue F.D. Roosevelt, 1050 Bruxelles

Heure: 19h30

Renseignements: Tél: 02 650 21 70 - E-mail: librex@ulb.ac.be - <http://www.librex.be>

De l'Espagne des trois religions à l'Espagne de l'exclusion

par Benoît BEYER DE RYKE, Collaborateur scientifique

Organisé par l'Extension de l'ULB de Nivelles

Date : le jeudi 17 novembre 2011

Lieu: Athénée royal, rue du Centenaire 34, Nivelles

Heure: 20h

Renseignements: Liliane Snick

Tél: 067 21 69 75 - E-mail: guy.poppe@skynet.be - <http://www.ulb.ac.be/>

'Ni loi, ni burqa'

par Patrick CHARLIER, Coordinateur du Département 'racisme et intégration', Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

Organisé par le Centre de droit public. Dans le cadre des Midis du Centre de droit public

Date : le jeudi 24 novembre 2011

Lieu: ULB, Campus du Solbosch, Bâtiment H, Local 2.213

Adresse : avenue F.D. Roosevelt, 1050 Bruxelles

Heure: 12h

Renseignements: Centre de droit public

Tél: 02 650 39 68 - Fax: 02 650 45 46

E-mail: cndrpub@ulb.ac.be - <http://www.ulb.ac.be/droit/droitpublic/evenements.html>

RENCONTRE

La Belgitude en arabe : une nouvelle littérature émerge en Belgique

par Xavier LUFFIN (ULB), Abdelmounem CHENTOUF (ULB) et Allal BOURQUIA (Animateur culturel à Bruxelles)

Organisé par les Halles de Schaerbeek en collaboration avec le département de Langues et Littératures modernes de l'ULB

Date : le mardi 29 novembre 2011

Lieu: Halles de Schaerbeek, Centre Culturel Européen

Adresse : rue de la Constitution 20, 1030 Bruxelles**Heure**: 20h30**Renseignements**: Halles de Schaerbeek - Tél: 02 226 57 63 - Fax: 02 478 61 47 76**Souper - concert****Aïd El-Kebir (Fête du Sacrifice)****Date** : le samedi 12 novembre 2011 dès 19h30**Lieu** : Hall omnisport de Grivegnée**Adresse** : rue Nicolas Spiroux 55 - 4030 Grivegnée

Le CCAPL célèbre sa onzième fête de l'Aïd El Kebir (Fête du sacrifice). Une fête pleine de signification à célébrer ou à découvrir dans le respect des convictions de chacun. Pour le repas, vous apprécierez une entrée orientale et un délicieux couscous, suivi d'un thé à la menthe accompagné de douceurs du Maghreb. La soirée sera agrémentée par Cheb Yahi Nacer ainsi que par SIMO, Rahim ADAM, Amir ASMER et leur orchestre. Le CCAPL vous fera danser jusqu'à l'aube au rythme des musiques arabes populaires et modernes. Une ambiance chaleureuse digne des Mille et une nuits à ne pas rater.

Réservation obligatoire avant le 7 novembre au 04 342 78 84 ou 0497 16 79 09.

Il ne sera tenu compte des réservations qu'après paiement sur le compte du CCAPL BE57 0013 5536 5135 (Votre nom en communication).

P.A.F. : Souper + concert : 18 euro - 12 euro pour les enfants de moins de 12 ans

Concert : 7 euro (dès 22h)

« Solidaires face au patriarcat et à la misogynie »

Journée de sensibilisation et d'échanges organisée par Céréaliseé ASBL dans le cadre de la quinzaine de l'Égalité des Chances et de la Diversité

Comprendre pour agir

- 9h30 Accueil
- 10h Mot d'introduction du Secrétaire d'État bruxellois pour l'Égalité des Chances, Bruno De Lille
- 10h25 Clarification des concepts. Pour une approche féministe de l'émancipation, Christine Vanden Daelen, coordinatrice au CADTM
- 11h20 Moi, machiste ? Mais je suis une femme !, Marcela de la Pena, Le Monde selon les femmes
- 12h30 Pause lunch
- 13h45 Publicités sexistes : passons à l'action ! Magali Verdier Vigipub, Vie Féminine
- 14h45 Ce qu'une fille attend de sa mère, devenir femme et prendre sa place au côté de l'homme Catherine Pilet, psychothérapeute, formatrice et superviseuse. Fondatrice du CePRA (Centre de Psychothérapie et de Relation d'Aide)
- 15h50 Le patriarcat entre re-Pères et évolution : une expérience locale Hajer Missaoui, vice-présidente du Collectif Toutes Égales
- 16h45 Synthèse
- 17h Clôture

Date : le samedi 12 novembre de 10h à 17h

Lieu : AMAZONE, rue du Méridien 10 à 1210 Bruxelles (St Josse) Métro Botanique

P.A.F. : 3 euro (lunch et pause café compris) + apportez une publicité que vous considérez sexiste

Garderie pour enfants sur réservation : 2,5 euro/enfant

Infos et inscriptions : CEREALISEEASBL@GMAIL.com - 0483/022 660 -

<http://cerealiseeasbl.blogspot.com/>

Colloque

Thème général "**LE PRINTEMPS ARABE ET LE CONFLIT ISRAELO-PALESTINIEN**".

organisé par le CVPR PO au Palais du Luxembourg, **le samedi 19 novembre, de 9h à 18h**.

L'accueil des participants, **inscrits avant le 17 novembre** - au secrétariat du CVPR PO, 54 rue des Entrepreneurs 75015 Paris - se fera de 8 h 30 à 9 h. Une pièce d'identité sera

demandée.

Allocutions de bienvenue : Me Maurice BUTTIN. Mme la sénatrice Christiane DEMONTES. M. Hael AL FAHOUM, ambassadeur de Palestine en France.

Développement des interventions :

" Les actuelles «révolutions arabes», qu'elles participent ou non d'un processus historique majeur parvenu à maturité, peuvent-elles contribuer, à court ou moyen terme, à une solution du conflit israélo-palestinien et à une « paix réelle au Proche-Orient »?

Les cinq questions que nous avions posées, en juin dernier, en annonçant ce colloque nous paraissent encore pertinentes et appellent aujourd'hui des réponses, bien sûr encore très provisoires, mais précieuses et nuancées.

- si les sociétés civiles arabes sont désormais en mesure d'exprimer leur solidarité avec le peuple palestinien, non seulement plus librement mais aussi avec assez de force pour peser sur la politique de leurs gouvernements ?

Intervenants :

Moncef MERZOUKI (Elu député à l'Assemblée constituante tunisienne, président du Congrès pour la République) - Ghaiss JASSER (Docteur es-lettres) - Hala KODMANI (Journaliste, spécialiste des questions internationales)

- (un journaliste égyptien ?)

- si le peuple palestinien, en Palestine, en Israël et dans la diaspora, s'est désormais doté, pour la défense de ses droits nationaux, d'une expression politique représentative et garante de son unité ?

Intervenants :

Hassan BALAWI (Conseiller au ministère palestinien des Affaires étrangères) - Bichara KHADER (Enseignant - Directeur du Centre de recherche sur le monde arabe à l'Université catholique de Louvain, Belgique).

- si, au sein de la société israélienne, et de la diaspora juive dans le monde, sont désormais mieux entendues les voix, aujourd'hui minoritaires, qui osent affirmer qu'une solution fondée sur le respect du droit international peut seule garantir la sécurité d'Israël et la paix dans la région ?

Intervenante :

Esther BENBASSA (Sénatrice - Chercheur et universitaire)

- si, en Occident comme au Proche/Moyen-Orient, les médias et les opinions publiques prennent désormais plus clairement conscience de la nature avant tout politique du conflit israélo-palestinien et de la solution qu'il exige ?

Intervenant :

Richard LABEVIERE (Journaliste - Licencié en 2008 de RFI pour ses positions en faveur des Palestiniens)

- si, au sein de la « communauté internationale », sont en train de s'établir de nouveaux rapports de forces, capables d'imposer un règlement juste et pacifique de ce conflit

Intervenants :

Monique CERISIER ben GUIGA (Ancienne sénatrice - Présidente de Français du Monde, ADFE) - Pierre LAFRANCE (Ambassadeur de France)

À partir des éléments de réponse que l'actualité leur permettra alors d'apporter à ces cinq questions, les personnalités invitées tenteront d'évaluer lucidement si les « printemps arabes » auront accru les chances du peuple palestinien d'obtenir enfin justice.

Une Table ronde permettra aux intervenants de répondre aux questions posées par les participants au colloque, par écrit, au cours de la journée

Conclusion de la journée : Stéphane HESSEL (Ambassadeur de France)

Journée de réflexion

Le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle organise **le mardi 15 novembre 2011** aux Halles de Schaerbeek une journée de réflexion et d'échanges consacrée à l'étude de deux modèles distincts de justice sociale (égalité des places, égalité des chances) qui influencent, chacun à leur manière, les attentes formulées à l'égard du travail social de terrain.

Cette journée, ouverte par Charles Picqué, membre du Collège en charge de la cohésion sociale, sera organisée en deux temps : la matinée sera consacrée à des interventions assurées par Edouard Delruelle, professeur de philosophie à l'ULG et directeur adjoint du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Eric Mangez, professeur de sociologie à l'UCL et Abraham Franssens, sociologue, professeur aux FUSL ; l'après-midi sera l'occasion, au sein de deux ateliers, de donner la parole aux acteurs de terrain et de réagir, en mobilisant leur expertise, aux contributions de la matinée.

Vous trouverez l'ensemble des informations ainsi que le programme complet de la journée sur le site du CBAI: www.cbai.be/news/357/0/

La participation à cette journée est gratuite, mais l'inscription est obligatoire.

Pour toute information complémentaire et pour vous inscrire : maite.dehemptinne@cbai.be

Centre Régional d'Appui à la Cohésion sociale - CRAcs

Centre Bruxellois d'Action Interculturelle - CBAI

Avenue de Stalingrad 24 - 1000 Bruxelles

Tél: 02/289 70 50 - Fax: 02/512 17 96

info@cbai.be - www.cbai.be

[Tribune libre](#)

[Maroc](#)

[Belgique](#)

[Europe](#)

[Agenda](#)

Inscription

Si vous trouvez que Dounia News est un bon moyen d'information alors, inscrivez vos ami(es) et vos collègues pour recevoir la newsletter Dounia News. Ils vous remercieront.

Archives Dounia News

Dounia News en ligne :

<http://www.dounia-news.com/>

Archives thématiques :

http://dounia-news.com/cgi-bin/weblog_basic/index.php

Zone de liberté d'expression"

<http://akhbardounia.wordpress.com/>

Envoyer un email à [Dounia News](#)

Message envoyé par Splio Free

Ce message a été envoyé par info@dounia-news.com à

veerle.solia@amsab.be.

Pour vous désabonner, cliquez sur ce lien : [désabonnement](#).

Splio Free, la solution simple et gratuite pour votre newsletter.